

PROCES-VERBAL DE CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 24 JANVIER 2024

LE VINGT-QUATRE JANVIER DEUX MILLE VINGT-QUATRE, A 14 HEURES,

Le Conseil d'administration de l'association SOCIETE CHIMIQUE DE FRANCE s'est réuni au siège sur convocation du président.

Il a été établie une feuille de présence signée par les membres présents, physiquement ou en visioconférence, en leur nom propre ou en tant que mandataire. Celle-ci figure en annexe du présent procès-verbal.

Le cabinet FM Richard, commissaire aux comptes titulaire de l'association, régulièrement convoqué, est absente et excusée.

Le Conseil d'Administration est présidé par Monsieur Stanislas POMMERET en qualité de président de l'association. Il est assisté d'un secrétaire de séance, Monsieur Stéphane COUSSAN, secrétaire général de l'association.

Plus du tiers des administrateurs étant présents, physiquement ou en visioconférence, ou représentés, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer, conformément à l'article 9 des statuts.

L'ordre du jour a été rappelé par le président :

1. Approbation du PV du CA du 05 décembre 2023 ;
2. Point Présidence ;
3. Secrétariat Général ;
4. Point Trésorier. Présentation par Marc Keneut du cabinet Thouny-Variéras & Associés, du nouveau mode de gestion de la SCF. Projet de convention avec le groupe d'histoire de la Chimie. Projet de thèse CIFRE ;
5. Elections 2024. Axel Löfberg ;
6. Point VP Jeunes et Communication (Jérémy Dhainaut), et Relations Extérieures (Aura Tintaru) ;
7. Point Actualité Chimique (P. Pineau) ;
8. Questions diverses.

Le président ouvre la discussion.

Il est précisé que Monsieur Ali ABOU HASSAN a démissionné de ses fonctions d'administrateur du Conseil d'Administration de la SOCIETE CHIMIQUE DE France (SCF).

[14h14 : Nathalie TANCHOUX se connecte]

Madame Geneviève POURROY prend la parole au sujet de la SOCACAD, Collège des sociétés savantes académiques de France.

Madame POURROY représente la SCF auprès de la SOCACAD.

Le collège des sociétés savantes académiques de France propose des textes sur le projet de loi immigration, et sur la pétition relative à la disponibilité des statistiques : difficulté à travailler sur des données issues de la recherche particulièrement en sciences humaines (pétition proposée par l'association de sociologie).

Pour cette association, il existe plusieurs dérives, relatives :

- au coût, représentant plusieurs milliers par an,
- à l'accessibilité (projet très détaillé),
- à la disponibilité.

La SCF peut-elle être signataire de ce genre de pétition ?

Le 1^{er} février 2024, se tiendra l'assemblée générale à laquelle Mme POURROY participera en qualité de correspondante de la SCF et à l'occasion de laquelle elle devra choisir des membres (avec l'aval du président de la SCF).

Le 2 février 2024 aura lieu la journée sur les migrations.

Madame POURROY présente le courrier préparé par l'Association française de sociologie relatif aux difficultés d'accès aux données résultant des enquêtes de la statistique publique, à l'attention des producteurs de la statistique publique (courrier joint).

L'Association française de sociologie propose aux sociétés savantes qui le souhaitent de s'associer à ce texte.

Personne ne s'oppose à cette écriture.

Prise de parole de Monsieur Marc KENEUT, expert-comptable

Monsieur Marc KENEUT rappelle que le cabinet THOUNY-VARIERAS & ASSOCIES devait débiter sa mission en janvier 2024 mais qu'en raison du décès soudain de Monsieur LEHAIN, le cabinet est intervenu dans la foulée.

Le cabinet est chargé des missions comptables et autres relatives à la vie de l'association.

Point présidence

Le président, Monsieur POMMERET, rappelle les informations suivantes : mise en place d'un nouveau système de gestion qui impacte chaque trésoriers, réorganisation des élections, nouveau membre de l'actualité chimique en place.

Il émet un regret : aucun chimiste dans le conseil scientifique de la France

Il précise concernant les travaux du bâtiment qu'un sondage des plafonds pour quantifier la charge qui peut être supportée a été demandé et que le 1^{er} étage du bâtiment allait faire l'objet d'une réorganisation.

Point secrétariat général

Monsieur COUSSAN, secrétaire général de l'association, apporte les précisions suivantes :

Concernant la parcelle cadastrale du bâtiment : elle commence au mur d'enceinte de la rue et se termine après la salle du conseil, donc école a bien un droit de passage sous le bâtiment.

Sujet avec le locataire avocat : il avait donné congé pour un départ le 10 janvier 2024. Or, à cette date, il n'avait pas quitté les lieux. Il lui a été rappelé que s'il reste dans les locaux, il sera soumis au paiement d'une astreinte de 500 € par jour d'occupation sans titre ni droit et au versement d'une indemnité d'occupation.

Point RH :

- Malik AGINA arrivé récemment à la rédaction du journal « l'Actualité Chimique » s'est bien fait au poste, il est à la maison de la chimie.

[14h34 : départ de Madame Marie-Danielle VAZQUEZ DUCHENE]

- Réactivation compte de l'APEC pour recherche assistanat polyvalent administratif.

Point trésorier

Monsieur Christophe INNOCENT, trésorier de l'association, informe les membres du conseil de la situation de la trésorerie :

La trésorerie se porte bien. Sur 2023, l'association a pu payer environ 300.000 € de travaux rue st Jacques grâce au transfert de placement de 50.000 € de la banque transatlantique (livrets).

Le tableau de bord n'est pas encore refait pour des questions de temps.
Tous comptes confondus : 700.000 € de trésorerie à la société générale.

Actions lancées :

Journées franco-italiennes de chimie. Il y a eu le JIREC 2024 fin Janvier, et il y aura le FICS en Avril qui sont des évènements nationaux organisés par les divisions et/ou sections régionale 3 évènements en ce moment > dynamique des différentes entités.

Suivi des adhérents : en 2022, augmentation importante due à un rattrapage post covid, en 2023 tassement. On constate une inversion de la situation fin 2023 et début 2024.

Le point technique suivant est évoqué : une convention de partenariat est à mettre en place entre la SCF et la Société Française d'Histoire de la Chimie (SFHC) en raison de flux financiers qui interviennent entre les associations, notamment une subvention de 1.500 € pour un colloque. La convention (mise à l'écran) est en cours de validation à la société française d'histoire de la chimie.

Il est précisé qu'il s'agit d'une convention réglementée à adresser au CAC : la trésorière du groupe et la présidente de la Société Française d'Histoire de la Chimie étant la même personne.

Il est suggéré la possibilité d'une adhésion couplée entre les 2 associations (document mis à l'écran).

Une réduction de 10 % pourrait s'appliquer en cas d'adhésion couplée (260 € pour les 2 cotisations).

La réduction doit appliquer une réciprocité et on ne doit pas payer moins cher l'adhésion aux 2 associations que pour 1 seule.

Monsieur INNOCENT fait remarquer la grande différence entre les tarifs des deux associations.

Cette différence est telle qu'il est difficile de fixer une proposition paritaire pour le tarif couplé.

Dans ce cas, on pourrait s'en tenir à la convention présentée avec échange de financement.

Pas de retour de la SFHC pour le moment donc on soumet ce point tel quel lors du CA.

On conserve la convention, et on ne propose pas de tarif couplé pour le moment.

Autre point : une future étudiante en thèse de sociologique souhaiterait faire une étude sociologique quant à l'impact de la chimie sur la société. Il s'agit d'une thèse en convention CIFRE, en entreprise avec thèse financée par les aides de l'état.

Sur le principe, l'association serait d'accord avec cette demande, à condition que la SCF soit éligible au crédit impôt recherche : la question se pose sur les objectifs de l'association qui ne sont pas la

recherche et le développement et le fisc pourrait considérer que l'association n'est pas éligible au crédit impôt recherche (règle de base pour être éligible : être soumis à l'IS).

Intervention de Monsieur KENEUT : dans le cadre de la convention CIFRE, pour être éligible, il faut faire de la recherche et de l'innovation. Dans cette situation, il conviendrait de déposer un rescrit fiscal (réponse dans un délai de 60 jours) afin de sécuriser la situation.

Est-ce que le CA est favorable à ce que le bureau fasse une demande de rescrit fiscal ?

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Procès-verbal du Conseil d'administration du 05 décembre 2023

Le procès-verbal portant sur la réunion du Conseil d'administration en date du 05 décembre 2023 est soumis à l'approbation des membres du Conseil.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Prise de parole de Monsieur KENEUT

Afin d'améliorer le fonctionnement de l'association, il est prévu la mise en place d'un outil collaboratif pour que chaque division et chaque section ait son propre tableau de bord afin d'avoir une visibilité sur la vie de chaque section et division dans les comptes.

Cet outil est en cours de lancement, une formation entre Monsieur Jonathan CHOUKROUN, salarié du cabinet THOUNY-VARIERAS, et Monsieur Christophe INNOCENT est prévue le 25/01/2024.

Le cabinet est à la disposition des trésoriers pour toute question sur le fonctionnement de l'outil et en cas de difficultés.

Il est rappelé qu'une réflexion est à mener concernant le patrimoine mobilier de l'association (notamment les revues stockées depuis 50 ans...).

Intervention du Président à ce sujet : il s'agit d'un outil pratique. Il précise qu'au début de son mandat, il a été surpris du manque de visibilité de l'association sur différents plans.

Le CA est une entité chargée de la gestion mais elle ne dispose d'aucun outil de gestion.

Le bureau à son arrivée, troublé par cela, a cherché des outils à mettre en place afin de professionnaliser cette gestion.

Exemple : pas de bons comptes-rendus des CA.

Les outils amèneront à une meilleure compréhension, pour une meilleure gestion. L'association est sur le chemin de l'amélioration sur ces différents sujets.

Question de Monsieur Axel LOFGERG : le cabinet Thouny-Varieras a repris au pied levé la comptabilité 2023 de l'association, quelles sont les perspectives ? les éventuels points d'alerte ?

Réponse de Monsieur Marc KENEUT : la reprise aurait dû être faite en janvier 2024 mais suite au décès du prédécesseur, la reprise a été faite en octobre 2023.

L'ancien comptable proposait de finir le bilan 2023 pour juillet 2024. Aussi, Monsieur INNOCENT a contacté Monsieur KENEUT afin d'envisager une reprise anticipée.

A ce jour, les comptes sont presque arrêtés.

Concernant la base 4 D : il a fallu une journée pour comprendre le fonctionnement.

Nouveauté : revue de la rédaction des procès-verbaux de CA et des contrats de travail.

Rien d'alarmant dans la comptabilité, malgré qu'elle soit lourde (32 comptes bancaires à la SCF).

Exemple des conséquences des changements actuels : demande du commissaire aux comptes (CAC) sur l'établissement de la lettre de confirmation bancaire et sur la liste de fournisseurs pour lesquels il

faut faire la même confirmation bancaire : Monsieur INNOCENT fut surpris car le CAC a fait cette demande pour la 1^{ère} fois cette année alors qu'il est trésorier depuis 2 ans. Avant, tous les fournisseurs étaient dans le compte « fournisseurs divers », raison pour laquelle le CAC ne demandait pas de justification.

Intervention du Président sur le patrimoine de l'association

Le patrimoine immobilier est entretenu : des travaux à hauteur de 300.000 € ont été engagés pour bâtiment et comme indiqué précédemment, une demande de vérification du poids que peut supporter le bâti a été faite.

Quant au patrimoine mobilier, les revues situées au 1^{er} et au 3^{ème} étages et les archives stockées dans les placards doivent être bien conservées et placées dans une pièce dotée d'un système de ventilation.

De manière générale, le bureau applique une philosophie visant à améliorer la situation de l'association. Il essaie de purger le plus de questions possibles avant le changement de ses membres.

Concernant la base de données des adhérents, il est rappelé que la SCF n'existe que parce qu'elle a des adhérents, c'est son objectif principal. Aussi, cette base de données est le cœur de l'association.

La base 4D est critique et stratégique : si elle tombe, l'impact sera important pour la SCF.

Cette base ne coûte pas très cher mais n'est pas très bonne. Une nouvelle version va arriver et un point sera fait avec le fournisseur à ce moment-là.

Il est précisé les risques inhérents à cette base. Il s'agit du principe de la boîte noire : une seule personne sait s'en servir, qu'en est-il en son absence ? Ou si la machine ne fonctionne plus ? dans cette situation, l'utilisateur de la base sera perdu car il n'y a pas de back up.

L'utilisateur fait beaucoup de tâches répétitives humaines notamment par méconnaissance des fonctionnalités du système.

Il va falloir penser à la base 4D ou l'après base 4D car le prix humain est très fort.

Il est évoqué l'utilisation d'une plateforme.

Aparté de Monsieur COUSSAN : l'association a mis à disposition de l'un de ses locataires un local dans la cave du bâtiment rue Saint Jacques, sans bail (location de grés à grés). Cependant, ce local est rempli de papier, le propriétaire va vider les lieux et va jeter tout ce que contient la cave.

Question de Madame Stéphanie HALBERT : la plateforme qui sera utilisée est-elle payante ?

Réponse de Monsieur KENEUT : oui, une réduction de 30 % est proposée du fait du nombre d'utilisateurs : 320 € par mois facturés à l'association (10 € par section).

Madame HALBERT demande s'il y aura une notice d'utilisation ?

Monsieur KENEUT lui confirme que oui, et que le cabinet pourra apporter son aide si nécessaire.

Le but est de gagner en vitesse et en sécurisation (le risque d'erreur sera moins important), d'avoir une visibilité régulière sur la situation de l'association, et de pouvoir extraire des informations, source de données pour prendre des décisions.

Monsieur INNOCENT met l'accent sur l'amélioration de la qualité de travail qui résultera de ce système. Il permettra d'assurer la trésorerie au fil de l'eau et pas seulement tous les 4 mois ce qui implique un travail par à coup, plus difficile et moins efficace.

Le Président précise que ces nouveautés vont amener à une SCF plus numérique, et à la diminution des flux papiers : la data va vers le logiciel, puis vers le bureau et le CA.

Elections présentées par Monsieur Axel LOFBERG

- Il a été décidé lors du conseil d'administration du 05 décembre 2023 sur l'adhésion aux divisions disciplinaires et aux divisions transversales, que chaque adhérent est électeur au bureau de sa division disciplinaire (un seul choix possible) et à ceux des divisions transversales choisies (plusieurs choix possibles).
Monsieur LOFBERG et Madame Olivia PRADEL vont lancer une communication auprès des adhérents pour que chacun vérifie à quelles divisions il est inscrit.
- Le calendrier électoral adopté en décembre prévoit la clôture des listes électorales au 1^{er} février 2024, mais si on veut que les adhérents aient le temps de vérifier qu'ils sont inscrits aux bonnes divisions, le délai est trop court. Monsieur LOFBERG propose de décaler la clôture au 29 février 2024.
Puis le 1^{er} mars, il faudra réaliser une extraction de la base pour établir la liste électorale.

Le CA décide que la clôture des listes électorales sera faite sur la base de la liste des adhérents au 29 février 2024.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

- La commission électorale est aujourd'hui incomplète, il manque des postes : la décision est décalée au prochain CA étant donné que la liste nominative ne peut pas être présentée aujourd'hui.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Point VP jeune

Le bureau RJ-SCF évaluera la possibilité de créer un formulaire en ligne permettant de téléverser directement dans le serveur propriétaire de la SCF les candidatures des prochaines élections.

Jeune : élection de 2 nouvelles personnes du côté français au European Young Chemists Network (EYCN) – le réseau Européen des jeunes chimistes rattaché à EuChemS.

Il faudrait une note sur le déroulé de la dernière réunion EYCN à Londres : un grain de sel est envisagé.

Le Président informe le conseil que des critiques de l'académie des sciences ont été formulées quant à la difficulté d'accessibilité sur le site internet aux noms des personnes ayant reçu un prix.

Cette information pourrait être mise dans l'encart libre, ou bien le remplacer, pour indiquer les primés.

[16h10 : départ de Nébéwia GRIFFETE]

Point actualité chimique avec Madame Patricia PINEAU

Madame PINEAU rappelle le changement de rédacteur suite au départ de Madame Roseline MESSAL, remplacée par Monsieur Malik AGINA, qui vient du monde de l'édition et se trouve dans un univers nouveau mais qui le passionne.

Sortie d'un numéro important sur le sport (avec JO à PARIS), Madame ARPINO a rédigé un article sur le dopage.

Le journal continue sa collaboration avec la même société d'imprimerie et a négocié le prix du papier pour conserver le même tarif que 2023.

L'augmentation du prix de l'abonnement à « l'Actualité Chimique » a entraîné quelques grognements. Par ailleurs, il est proposé qu'un travail soit fait quant aux sujets pour attirer les jeunes.

Questions diverses

Monsieur Emmanuel GRAS, qui avait proposé de contacter la SOCACAD pour les locaux rue St Jacques, a échangé avec Monsieur Marc TAILLEFER qui l'informe qu'ils n'ont pas besoin de locaux. Mais une collaboration entre les 2 associations serait utile.

Madame Geneviève POURROY sert d'interface entre SCF et la SOCACAD

Il est rappelé que les sociétés en science dure représentent le gros des associations de la SOCACAD (le COSAF) qui héberge 74 associations.

S'il y a une réunion à organiser, la SCF ouvre ses portes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 16h35.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et le secrétaire général.

Stéphane COUSSAN

Secrétaire Général



Stanislas POMMERET

Président

